

Intervention prévue pour l'AG de l'ECF du 24 octobre 1998, non lue

Danièle Silvestre

La violence des attaques contre ceux qui ont déposé les statuts d'une association loi de 1901 le 3 juillet 1998 ne doit pas faire oublier dans quel état de dégradation des liens associatifs se trouvait notre communauté à cette date ; c'est pourtant ce qui a rendu nécessaire cette décision. Doit-on à nouveau rappeler les faits qui ne remontent pas à Barcelone - 23 juillet 1998 - bien que ce jour ait marqué pour certains un point de non-retour (cf. les démissions nombreuses au sein de l'AMP de collègues estimés qui nous parviennent chaque jour).

Je les rappelle pour mémoire :

- accusation de plagiat contre C. Soler remontant à plus de trois ans ;
- attaques contre le cartel B et défiance entretenue contre ce dernier durant une année de Collège de la passe, engageant l'Ecole vers une mise sous tutelle de la procédure de la passe et vers le détournement de ce qui en était la finalité même : retour au programme du didacticien sous couvert de la permanence du titre d'AE. Notons au passage que la lecture du Rapport du Conseil nous apprend que contrairement à ce qui fut posé, dès le début des réunions du Collège, comme la preuve même des errements du cartel B, la "guerre des cartels" n'en n'était pas une et qu'il s'agissait en réalité d'une guerre à l'intérieur d'un cartel (cf.p.35 du rapport) ;
- fabrication-montage d'une "affaire" autour du jumelage Rio-Toulouse pour cause de "fraternité" déplacée, dont le seul but, finalement, semble avoir été de déconsidérer des collègues de ces deux villes et de mettre en question et déstabiliser localement leur position et leur travail, en attisant au besoin les rivalités imaginaires ;
- tentative persécutive de mise au pas de l'ACF-TMP qui aboutit à la destitution de la Section et de son bureau et à l'installation d'une coordination entièrement acquise aux positions du Conseil et en désaccord avec les 3/4 des membres de l'ancienne Section ;
- éviction de P. Bruno de la Présidence de l'Ecole par la décision du Conseil de changer la règle qui avait prévalu depuis 1981 pour la désignation du Président. Le moment choisi pour cette modification signe clairement que son seul but était d'évincer Bruno, sinon le Conseil aurait choisi d'appliquer cette modification après sa Présidence ;
- entre-temps, déploiement partout en France et dans le monde de méthodes d'intimidation appelées "conversations" où l'incitation à parler sous le prétexte douteux de "démocratie directe" a pour seule visée - outre l'endoctrinement - de démasquer ceux qui ne sont pas totalement d'accord avec la politique actuelle et de les réduire (cf. Madrid, Toulouse, Rio, etc...) ;
- accusations graves portées contre le Directeur de l'ECF de nuire systématiquement à celle-ci, en particulier en ayant adressé aux responsables d'ACF une lettre demandant un débat dans l'Ecole,

lettre dans laquelle il faisait allusion à une collègue au sujet d'un incident dont il aurait été décidé qu'il était clos ; lequel avait par ailleurs été diffusé dans notre milieu par d'autres voies que celles incriminées. Notons qu'un document récent adressé par le Conseil aux responsables d'ACF, membres et anciens membres du Conseil, relance ladite affaire puisque depuis une quinzaine de jours ce document dont je croyais qu'il devait rester confidentiel, est mis à la disposition des membres dans les ACF (cela a même été dit à l'AG de Clermont-Ferrand en présence d'un membre du Conseil). On ne peut que se demander à quoi joue le Conseil en disant d'une part que la plus grande discrétion est de règle et en laissant diffuser largement ensuite le document en question ?

- Enfin, mais j'oublie sans doute quelques autres épisodes, par exemple la lecture publique d'une lettre de J.-A. Miller à C. Soler l'accusant d'entretenir les "bis" au Brésil et de "vouloir se faire aussi grosse que le boeuf" (sic) ; la publication, à la surprise générale, de la "Tirade" contre M.-J. Sauret en préface à l'annuaire de l'AMP ; ce fut sans doute, pour beaucoup, à Barcelone un choc. Comment ne pas voir, dans l'énumération de ces faits, qu'il s'agit d'une politique d'exclusion, d'élimination de personnes et qu'elle a commencé bien avant Barcelone et bien avant le 3 juillet 1998.

En ce qui me concerne, j'ai conclu le 21 juin après la "Lecture" à laquelle j'ai participé demandant, une dernière fois, que l'on cesse avec cette manière ségrégative et manichéenne; J.-A. Miller a répondu à cela par : "il n'y a plus d'espace transitionnel, le moment est manichéen, c'est oui ou non". Il n'a pas cru bon de répondre à la lettre de C. Soler et tout espoir de dialogue s'est éteint. Le sens était clair et affirmé : ceux qui sont en désaccord n'ont qu'à s'en aller. Déposer les statuts d'une association était donc, le 3 juillet, une mesure de prudence : nous avons cessé de croire à un possible apaisement, à un désir de reprendre le contact et le débat ; il ne s'agissait plus que d'une volonté d'éviction des gêneurs critiques.

Ceci s'est confirmé quelques jours plus tard par la réponse au projet de résolution de C. Soler : elle fut démissionnée de la trésorerie de l'AMP et le vote de Barcelone vaudrait comme réponse. L'opposition fut alors qualifiée de " liquidatrice " ; traduisons, cela veut dire qu'il faut la liquider. L'AMP, comparée au Titanic en mai 1998 par celui qui a voulu cette politique a perdu beaucoup de ses membres. C'est sans doute ce qu'on appelle aimablement dans nos colonnes "libérer le Champ freudien de sa mauvaise graisse" (Rapport du Directoire page 28).

Cette politique s'avoue aujourd'hui et comptait probablement sur une cécité de notre part pour s'étonner que nous ayons prudemment pris la précaution de déposer des statuts avant Barcelone au cas où l'éviction se serait produite lors du Congrès. Erreur fatale, nous voilà démasqués !

Remarquons tout de même que l'association déposée ne comporte aucun membre, sauf les trois nécessaires au dépôt lui-même. Rien ne dit qu'elle servira à quelque chose, cela dépend de l'espace de discussion qui sera ou non possible à l'ECF. A voir les derniers messages reçus et leur

ton vengeur, ce dernier espoir risque fort d'être déçu.